

Les perspectives d'insertion des États africains dans le secteur des industries d'armement

Par Ngamondi Karie Youssoufou

En dehors des pays du Nord qui ont une longue tradition de production d'armes, certains pays en développement, notamment en Asie et en Amérique latine, commencent peu à peu à s'intégrer dans ce secteur. Sur le continent africain, excepté l'Afrique du Sud qui a réussi à se hisser au rang des grands pays producteurs,¹ le domaine de la fabrication des armes est encore dans une phase embryonnaire ou un processus de maturation. Cette rareté des industries d'armement sur le continent se traduit par une pauvreté de la part dédiée aux pays africains dans une littérature pour l'essentiel tournée vers l'analyse des grands producteurs mondiaux.²

Toutefois, le continent africain n'en est pas moins un enjeu majeur des transactions internationales relatives au commerce des armes.³ Et la question de savoir s'il devrait et pourrait dans l'avenir les produire sur place au lieu de les importer mérite sans doute d'être examinée.

Une telle ambition, bien qu'elle présente une dimension heuristique, rencontre deux objections à première vue évidentes : la première interroge la nécessité d'une étude sur la fabrication des armes alors même que l'Afrique fait face à des problèmes urgents de pauvreté et de sous-développement. La deuxième est relative à la prise en compte de l'éthique des relations internationales à travers de principes tels que l'interdiction du recours à la force dans les rapports interétatiques, la réduction des dépenses militaires, l'interdiction des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. Ces deux arguments, quoique pertinents, méritent d'être relativisés. D'abord, il n'a pas toujours été établi qu'en tout lieu et en toute circonstance il existe une antinomie entre dépenses d'armement et développement.⁴ Ensuite, il faut reconnaître que malgré la mise en place des mécanismes de sécurité collective dans le monde, la paix y reste au mieux précaire.⁵ Dans un environnement international par nature incertain ou menaçant, les pays ont depuis toujours tendance à renforcer leurs systèmes de défense pour se protéger. Et comme le soulignent si bien les tenants du courant néoréaliste, la défense et la sécurité demeurent un domaine exclusif de souveraineté de l'État.⁶ De plus, au regard des conflits multiples que connaît le continent africain ces dernières décennies, la question de la capacité d'autonomie de la défense des pays qui lui appartiennent se pose avec acuité.

¹ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2018, p.29.

² Klein, 1976 ; Carroué, 1994 ; Lemercier, 2003 ; Pestre (ss.dir.), 2005 ; Fontanel & Karlik, 2005 ; Masson, 2011 ; Bouveret, 2012.

³ Cf. Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2018, pp.10, 11, 34.

⁴ Beaufre, 1966, pp.745-746

⁵ *Ibid.*, pp.746-747.

⁶ Roche, 2001, pp.30-34.

L'une des voies envisageables est la production d'armes. Ces pays disposent-ils des ressources nécessaires pour réaliser cet objectif? Une telle question paraît superfétatoire si l'on se réfère à la situation économique de la plupart de ces États. La possession de moyens de puissance publique nécessaires à la production d'armes n'est pas une simple question de volonté politique. Le domaine des industries de défense exige une combinaison d'atouts multisectoriels, prédisposant à la matérialisation des intentions exprimées. Or, aujourd'hui les États africains présentent des faiblesses structurelles qui limitent leur capacité à assumer un projet viable dans ce secteur. Nombreux sont les pays africains qui ont tenté, sans succès, de fabriquer leurs propres armes. Bien que ce processus s'annonce laborieux, leur volontarisme politique, là où il existe, ne saurait être vain. Il pourra servir de fondement à des tentatives de surmonter ces difficultés si ces pays perçoivent mieux les enjeux des industries de défense. Celles-ci apparaissent comme l'une des conditions d'une souveraineté stratégique effective. Mais elles peuvent aussi, sous certaines conditions, servir la cause de leur développement.

Les États africains et le secteur de l'armement : réalités et pesanteurs

La production des armes demeure une activité coûteuse, risquée et particulièrement difficile à mener. En effet, *“les industries de défense diffèrent beaucoup par rapport aux autres secteurs industriels en ce qu'elles requièrent une combinaison synchronisée de technologies militaires, d'investissements lourds en capital, d'une infrastructure industrielle et d'une main-d'œuvre qualifiée”*.⁷ Seuls quelques pays dans le monde ont réussi à s'intégrer dans ce secteur de manière durable. Les pays africains, en raison de leurs difficultés à mobiliser ces ressources à l'heure actuelle, semblent incapables de nourrir des ambitions sérieuses dans ce domaine.

Les incertitudes inhérentes à la capacité à financer les projets d'armement

Depuis plusieurs décennies, des pays africains se sont lancés dans la fabrication d'armes.⁸ À l'exception déjà mentionnée de l'Afrique du Sud, les usines d'armement dans ces pays peinent à décoller en raison principalement des difficultés à soutenir le coût financier nécessaire à la production. En effet, il est généralement admis que, comme le soulignait en son temps André Beaufre, l'un des préalables à la présence active d'un État dans ce domaine est l'accumulation de la richesse nationale : *“Généralement, les dépenses d'armement, de plus en plus considérables, ne pouvaient s'effectuer qu'au départ d'une économie suffisamment florissante”*.⁹ C'est pour cette raison que certains États, ne disposant pas d'une situation économique propre à financer les activités du secteur de la défense décident, soit de se mettre sous la protection d'une puissance mondiale, soit de mettre en commun leurs ressources avec d'autres pour fabriquer des armes.¹⁰

⁷ Moon, cité par Bellais, 1998.

⁸ Parmi ceux-ci, on peut citer : le Soudan, le Nigéria, l'Égypte, l'Éthiopie, la Namibie. Cf. Dumas, 1991, p.3. ; Erwan, 2019.

⁹ Beaufre, 1966, *op.cit.*, pp.742-74.

¹⁰ *Ibid.*, pp.743-744.

Tous les États du monde qui ont une longue tradition dans la fabrication des armes n'ont pu maintenir leurs industries de défense que grâce à une économie puissante. En 1948, les États-Unis et l'URSS consacraient respectivement 34% et 19 % de leurs budgets aux dépenses militaires.¹¹ Mais c'est également la condition à remplir pour ceux qui se lancent dans le secteur. La Turquie, par exemple, a réussi à se hisser au rang des pays producteurs grâce à des progrès économiques remarquables. En 1985, lorsque les autorités turques décident de mettre sur pied une industrie de défense, le pays connaît un développement économique progressif et soutenu. Les réformes économiques amorcées en 1980 lui ont permis de réaliser une croissance économique continue de 5% entre 1980 et 1988. En 1990, son niveau d'activité dans le secteur étudié se rapproche déjà de celui de certains pays membres de l'Union Européenne.¹² En 2016, la part de l'État dans le financement de cette activité représentait 4,11 milliards d'euros, soit le tiers de la part des crédits consacrés à la défense.¹³

Des ressources économiques sont donc nécessaires pour capitaliser infrastructure et équipement, financer l'achat des matières premières utilisées, la recherche-développement et la rémunération des différentes activités liées à la production d'armes. Les États africains peuvent-ils à l'heure actuelle mobiliser de telles ressources ? Le marasme économique que connaissent ces pays depuis plusieurs décennies rend utopique tout projet en ce sens. L'Afrique reste encore le continent le moins avancé au monde. Certes, l'Afrique du Sud, le Nigéria et les pays du Maghreb connaissent une situation économique moins défavorable. Mais pour le reste des pays du continent, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, la conjoncture économique aujourd'hui est critique.¹⁴ Le secteur primaire y est dominant tandis que les secteurs secondaire et tertiaire y sont très peu développés.¹⁵ La croissance économique y est très faible. En 2016, elle ne dépassait pas 2,2 %. Même passée l'année suivante à 3,6 %, ¹⁶ elle demeure faible pour des pays en développement.

Avec des économies trop peu dynamiques, il devient difficilement envisageable que les pays africains investissent de manière durable dans la production d'armements. Hormis le coût financier que ce projet nécessite, il y a des risques économiques que ces pays ne peuvent supporter actuellement. En premier lieu, le risque de dislocation de l'économie nationale. Lorsque tissu économique et capacités productives sont faibles, la création des industries d'armement peut conduire à une ruine de l'économie dans son ensemble,¹⁷ notamment en détournant du marché une partie de la production civile. En second lieu, les investissements consentis dans le domaine de la défense ne sont pas toujours rentables économiquement.¹⁸ De plus, comme le suggèrent les statistiques mondiales relatives à la

¹¹ Humblot, 2005, p.105.

¹² Özelçi, 1994, pp.414-415.

¹³ Lefeez, 2017, p.4.

¹⁴ Banque Africaine de développement, 2018, pp.5-6

¹⁵ *Ibid.*, p.7-9.

¹⁶ *Ibid.*, p.5.

¹⁷ Carroué, *op.cit.* pp.431-435.

¹⁸ *Ibid.*

production comme à l'achat d'armes importées, les dépenses d'armement ont souvent eu un impact négatif sur les économies nationales. En 2017, celles-ci étaient estimées à 2,2% du PIB mondial, soit 1739 milliards de dollars, dont 375 milliards de chiffre d'affaires cumulé des 100 premières entreprises de production d'armements.¹⁹

Les incertitudes liées à l'accès aux technologies nécessaires

Les industries d'armement sont de grosses consommatrices de hautes technologies. Bien plus que l'industrie civile, elles requièrent l'usage de techniques constamment modernisées au moyen d'une recherche-développement active. Dès lors, l'acquisition de savoir-faire technologique devient pour elles une condition *sine qua none*. Pour concrétiser leurs objectifs dans ce domaine, certains États ont mis en place une politique de recherche visant à augmenter leur potentiel technologique. Ainsi la Turquie des années 1980, dans le but de combler son déficit à cet égard et renforcer son savoir-faire en matière de fabrication des armes, a adopté un ensemble de mesures, parmi lesquelles, la création des centres de recherche spécialisés dans le domaine de la défense. Ces centres, appelés technopoles, représentent un lieu de croisement fructueux de compétences diverses provenant des milieux universitaires, professionnels et militaires. En vue de garantir un fonctionnement régulier à ces structures, l'État assure un financement constant à hauteur de 0,1% du PIB.²⁰

L'industrie d'armement exige ainsi des capacités technologiques que la majorité de pays africains ne peuvent réunir actuellement. L'Afrique présente un retard considérable en la matière, dû principalement à une politique de recherche peu viable qui manque d'une vision stratégique à long terme. Ces pays sont dépourvus de centres de recherche fiables qui auraient pu servir à l'inventivité et l'innovation dans le domaine de la défense. L'effectif des chercheurs est très faible. En 2015, le pourcentage de chercheurs africains était estimé à 2,4% de l'effectif mondial. En plus, leur apport scientifique est très bas. La part des publications des chercheurs africains représentait seulement 2,6% du total mondial.²¹ En 2012, sur 2,3 millions de brevets répertoriés dans le monde, l'Afrique n'en détenait que 0,8%. La même année, ses produits de haute technologie représentaient 5% du total de ses exportations.²² Ce faible potentiel technologique tient aussi à la fuite de ses cerveaux. En raison de la pauvreté des structures de recherche en Afrique, les chercheurs africains compétents ont tendance à migrer vers les pays du Nord qui leur offrent de meilleures conditions de recherche. L'Union Africaine estime à environ 70 000 le nombre de professionnels qualifiés qui quittent le continent chaque année.²³ De plus, les ressortissants africains qui ont été formés dans les pays occidentaux rechignent à rentrer dans leurs pays pour faire valoir leurs compétences. La conséquence immédiate en est la difficulté à accéder au savoir-faire technologique performant et adapté aux besoins des

¹⁹ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2018, p.17.

²⁰ Lefeez, 2017, *op.cit.*, p.7.

²¹ Agence Universitaire de la Francophonie, 2019, p.14.

²² *Ibid.*, pp.15-16.

²³ Union Africaine, 2018, p.41.

sociétés (et des armées) contemporaines. Dans ces conditions, le retard technologique de l’Afrique se creuse davantage.

À ces limites endogènes s’ajoute le fait que les pays développés sont très peu enclins à transférer leurs savoir-faire technologique en Afrique. Dans le domaine de l’armement, pour conserver une position avantageuse dans les transactions commerciales internationales, les pays producteurs essaient de maintenir un ascendant technologique sur leurs concurrents directs ou potentiels. Cette volonté de domination les conduit très souvent à un refus net de partager leurs connaissances dans ce domaine. De nombreux pays émergents ont dû faire face, à un moment de leur histoire, à cet obstacle. Ainsi, *“tout en évitant que les pays clients puissent devenir des concurrents dans un délai court”*, les pays producteurs mettent en œuvre *“une politique qui implique de garder des verrous technologiques, en particulier en matière de conception”*.²⁴ En outre, quand bien même les accords de vente d’armes exigent le transfert des technologies, les pays producteurs s’organisent pour conserver une supériorité technologique. Dans ce cas, le transfert des technologies est partiel et peut, à terme, freiner le potentiel national d’innovation technologique.²⁵

En l’absence d’un transfert effectif de technologies dans le secteur militaire, les pays clients demeurent dépendant vis-à-vis des pays producteurs. Cette dépendance se manifeste non seulement au niveau de l’approvisionnement en armes, mais aussi en matière d’assistance technique dans la maintenance du matériel militaire. Étant constitués pour la plupart de clients, les pays africains ne peuvent espérer accéder aux technologies nécessaires à la production d’armes.

Les incertitudes liées à la capacité à soutenir la production d’armes dans la durée

La création d’une usine d’armement exige l’élaboration d’une stratégie viable visant à assurer sa pérennité. En effet, les changements de conjoncture économique et/ ou sociopolitique interne et/ou externe peuvent compromettre son fonctionnement de manière à aboutir selon les cas à l’élaboration d’une stratégie de reconversion, à la fermeture momentanée de l’usine, ou à l’arrêt de ses activités.

En observant l’expérience des grands pays producteurs, on peut remarquer que le principal défi dans le secteur de la fabrication d’armes ne réside pas dans la création des usines d’armement, mais sur la capacité à assurer leur pérennité sur le long terme. Pour ce faire, trois atouts principaux sont nécessaires : une capacité de financement régulière et suffisante, une capacité à absorber la production d’armes, et une capacité à vendre les produits fabriqués dans le marché international.

La fiabilité du financement des industries de défense est nécessaire pour faire face aux conjonctures défavorables de l’environnement national et/ou international. Très souvent, les États sont confrontés à certains moments à des crises économiques ou des

²⁴ Masson, 2011, p.34.

²⁵ Bellais, 2014.

chocs financiers qui peuvent sérieusement perturber leur fonctionnement. Durant ces conjonctures critiques, l'État doit prendre des mesures efficaces pour assurer leur stabilité et leur fonctionnement. L'industrie d'armement américaine a pu se maintenir entre les années 1980-1990, lorsque le pays connaissait une récession économique, grâce à la régularité de l'appui financier de l'État.²⁶ Il en va de même pour l'industrie de défense turque qui, depuis plusieurs décennies, a suivi une période d'activité ininterrompue grâce au soutien des pouvoirs publics.²⁷ Cependant, tous ne sont pas logés à la même enseigne face à une période de contraction de la demande ou de récession : l'État peut être contraint de fermer temporairement ou définitivement les usines de défense ou à maintenir leur fonctionnement à un faible niveau d'activité. Ce fut le cas notamment de la Russie qui, dans les années 1990, a vu son budget de défense se réduire considérablement et sa production industrielle agrégée baisser de 40%.²⁸

L'impact de la conjoncture économique peut être aggravé lorsque l'État se révèle incapable d'absorber une partie de la production d'armes. Dans ce cas précis, l'achat des armes devient un fardeau pour le budget national. De plus, au-delà de l'effet de conjoncture, l'État doit pouvoir assurer l'achat des armes destinées à la défense nationale. Il ne parviendra à son objectif que dans le cas où son armée est en activité permanente. L'engagement des troupes américaines sur plusieurs fronts a entraîné, à chaque fois, une augmentation de la demande nationale en armements. C'est ainsi que dans la perspective d'une intervention militaire des États-Unis contre "*l'axe du mal*", les dépenses militaires américaines ont connu une augmentation sans précédent. Sous la présidence de George W. Bush, le budget de la défense a atteint 380 milliards de dollars en 2001. Ce budget, en hausse de 15%, équivalait au "*budget militaire des dix plus grandes puissances mondiales après les États-Unis*". Il va augmenter à nouveau en 2003 pour atteindre la somme de 400 milliards de dollars suite au déclenchement de la guerre d'Irak.²⁹ Dans le cas où l'armée n'est pas engagée militairement, on assiste très souvent à une baisse des dépenses militaires, synonyme de réduction de la demande nationale en armements. Lorsqu'un tel scénario se produit, les chances de survie de l'industrie d'armement peuvent être compromises.

Hormis ces contraintes inhérentes à l'absorption de la production locale, la pérennité de l'industrie d'armement est assurée par son ouverture au marché international de l'armement. L'expérience des pays producteurs montre bien que sans une politique viable visant à trouver les débouchés pour écouler les armes fabriquées, l'industrie de défense devient moins rentable. Dans une telle situation, il est possible qu'elle connaisse une crise profonde pouvant entraîner un arrêt de ses activités. Il est en effet difficilement envisageable qu'une usine d'armement se maintienne dans la durée en satisfaisant uniquement la demande locale. C'est pour cette raison que la France a depuis longtemps

²⁶ Carroué, 1994, *op.cit.*

²⁷ Lefeez, 2017, *op.cit.*

²⁸ Fontanel & Karlik, 2005, pp.95-96.

²⁹ Gill, 2005, pp.221-222.

admis que l'avenir de son industrie de défense dépend "*pour une large part de ses possibilités d'exportation*".³⁰ L'étroitesse du marché national exige la mise en œuvre d'une stratégie visant à vendre les produits d'armement sur le marché mondial, lieu d'une concurrence permanente entre les grands pays producteurs. Ces pays procèdent ainsi par la mise en place d'un système fondé sur la division internationale du marché de l'armement pour conserver leurs avantages et, en même temps, éliminer leurs potentiels concurrents.³¹

Les pays africains peuvent-ils trouver leur place dans un tel marché ? Pour répondre à cette question il convient de se référer aux statistiques actuelles du commerce international des armes. La part de l'Afrique y est insignifiante. Entre 2011 et 2015 l'ensemble des exportations du continent représentait 0,3% du total mondial (dont 95% en provenance de la seule Afrique du Sud).³²

Ces faiblesses compromettent leurs capacités à développer des stratégies efficaces permettant d'assurer la durabilité des industries d'armement dans le long terme. Encore doivent-elles faire face aux défis du développement durable.

Les incertitudes inhérentes à la capacité à allier production d'armements et développement durable

De nos jours, la fabrication des armes est soumise au respect des exigences de l'écologie. Il s'agit d'éviter de nouvelles catastrophes environnementales.³³ La prise en compte des considérations écologiques dans la production des armes nécessite l'usage d'un savoir-faire technologique qui inclut l'écoconception. Celle-ci vise "*l'intégration des caractéristiques environnementales dans la conception des produits en vue d'améliorer la performance environnementale du produit tout au long de son cycle de vie*".³⁴ Dans le domaine militaire, il s'agit de prendre en compte les facteurs permettant de minimiser l'impact environnemental dans le long terme : recycler les matériaux utilisés dans le processus de fabrication, rechercher les solutions alternatives aux produits polluants en vue de réduire ses effets néfastes sur l'environnement.³⁵ De même, la montée en puissance des considérations morales oblige les États à souscrire aux normes internationales qui proscrivent la production d'armes nucléaires, chimiques, biologiques, ou de vecteurs balistiques, etc.

L'Afrique s'est d'ores et déjà engagée en faveur de la lutte contre la fabrication des armes qui constituent une menace pour la survie de l'humanité. Dans ce domaine, la plupart des pays du continent ont participé à la création des normes internationales, à savoir : le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP, 1968), la convention limitant l'emploi des armes biologiques (1972), la convention relative à la limitation des armes

³⁰ Klein, 1976, p.572.

³¹ Bellais, 2001.

³² Poitevin, 2016, p.11.

³³ Beaufre, 1966, p.742

³⁴ CHEAr, 2009, p.7.

³⁵ *Ibid.*, p.23.

chimiques (1993). Ils ont également participé aux négociations qui ont abouti à l'adoption de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel.³⁶

Ces exigences écologiques et morales impliquent un surcoût financier que les pays producteurs, de peur de perdre leur compétitivité dans le marché mondial, sont peu enclins à supporter. Pour respecter ces exigences, ces pays doivent donc recourir à des financements encore plus importants que ce qui aurait été nécessaire dans une production traditionnelle. Ces contraintes, s'ajoutant aux principes de base eux-mêmes contraignants qui gouvernent le secteur de l'industrie militaire, éloignent encore un peu plus les pays africains du secteur de la production des armes. Actuellement, ils ne disposent pas encore des ressources économiques, technologiques et managériales nécessaires à leur insertion dans le domaine de la fabrication des armes. Cette réalité n'est pas insurmontable. Il est possible d'envisager l'hypothèse que les États africains puissent dans l'avenir démentir l'état de fait existant. Tout dépendra de la stratégie qu'ils décideront de mettre en œuvre dans le long terme.

Les États africains et le secteur de l'armement : opportunités et défis

L'industrie d'armement revêt des enjeux géopolitiques et géostratégiques majeurs. À partir du complexe militaro-industriel, on peut saisir la distribution de la puissance dans les relations internationales. Les États producteurs, comme en témoignent les exemples des États-Unis, de la France ou de la Russie, ont une capacité à s'investir avec autorité dans le champ des rapports de force internationaux. Se hisser au rang des pays producteurs, c'est renforcer son autonomie, voire son influence sur la scène internationale. Dans cette logique, l'enjeu d'une possible présence active des pays africains dans le domaine de la production d'armes paraît évident. Il s'agit de la conquête d'une souveraineté stratégique effective. Celle-ci pourra se traduire par la défense d'une politique indépendante, la consolidation de l'autonomie décisionnaire, le renforcement de la capacité d'audience et la promotion du développement technologique.

Une voie de libération du cercle vicieux de la dépendance stratégique

La conduite d'une politique de défense autonome dépend en grande partie de la capacité de chaque État à s'assurer un approvisionnement sûr en matière d'armements.³⁷ En effet, la production d'armes confère à l'État non seulement une capacité à faire face aux agressions internes ou externes, mais aussi une capacité dissuasive vis-à-vis d'éventuelles menaces sur sa sécurité. Est-il possible pour un État d'assurer sa sécurité de manière durable avec des armes fabriquées par un autre pays ? Il faut reconnaître qu'il y a un risque réel à fonder sa défense essentiellement sur une politique basée sur les importations d'armes. Pour éviter le scénario d'un refus de l'État exportateur pour des raisons politiques, certains pays optent pour la création de complexes militaro-sécuritaires. La

³⁶ Swart, 2015, p.156.

³⁷ Zartman, 1977, p.479.

France a ainsi créé son industrie de défense dans le but de “*satisfaire l’essentiel des besoins de ses forces armées et de garantir leur approvisionnement autonome en cas de crise*”.³⁸ Il n’y a pas de doute qu’une telle politique garantit contre toute forme de dépendance vis-à-vis des grands pays exportateurs. Ce d’autant que ces derniers ne font pas mystère du moyen d’influence que leur procurent leurs exportations d’armes.³⁹ En réalité, cette finalité demeure une constante de la politique des pays exportateurs.

C’est ce qu’on peut voir lorsque les grandes puissances conditionnent leurs ventes d’armes au respect d’une morale internationale qui est très souvent guidée par la matérialisation de leurs intérêts nationaux, économiques et stratégiques. Le cas des pays européens producteurs d’armes est à ce titre illustratif. Seniora Jihan relève la *realpolitik* qui sous-tend leur comportement :

Lorsque l’on s’attarde sur les exportations européennes d’armements classiques de ces dernières années vers les pays d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient, l’on se rend bien vite compte que les pays européens semblent largement soumis, voire aveuglés, par leurs intérêts économiques. Ceux-ci les poussent inconditionnellement à vendre des armes à des pays souffrant, pour la plupart, d’un important déficit démocratique et peu respectueux des droits humains.⁴⁰

Selon cette auteure, durant les “printemps arabes”, les pays de cette région ont usé d’une violence inouïe pour réprimer des manifestations pacifiques. Face à ces violations flagrantes des droits de l’Homme, les pays occidentaux sont restés muets : la protection des avantages énormes que leur procure le commerce des armes en est la cause manifeste. Au-delà des gains économiques obtenus, ils consolident leur influence politique en soutenant des régimes dictatoriaux, plus prompts à préserver leurs intérêts stratégiques dans la région.⁴¹

Les États africains sont, pour la plupart, importateurs. Leurs importations sont permanentes et variables. Suivant les années, elles augmentent ou diminuent en fonction des conjonctures et des besoins des armées. Au cours de la période 2006-2010, elles ont représenté 10,4% du total mondial.⁴² Entre 2013 et 2017, elles connaissent une baisse de 22%.⁴³ Mais le Kenya a connu une augmentation de 22%, le Mali de 66%, la République démocratique du Congo de 43% sur un an et 140% sur dix ans.⁴⁴ Ces achats sont motivés par le besoin de modernisation de leurs dispositifs militaires vétustes (cas des pays du Maghreb entre 2012 et 2017⁴⁵), mais surtout par la nécessité de faire pièce, en Afrique

³⁸ Klein, 1976, *op.cit.*, p.574.

³⁹ Le général André Beaufre (1966, *op.cit.*) le constatait déjà : “*Dans le passé, l’aide militaire et les ventes d’armes ont souvent été utilisés par les États pour étendre ou consolider leurs sphères d’influence et les pratiques actuelles ne font pas exception à cette règle*”. Jean Klein le confirmait en 1976 (*op.cit.*) dans le cas de la France.

⁴⁰ Seniora, 2012, p.65.

⁴¹ *Ibid.*, pp.66-83.

⁴² Poitevin, 2016, *op.cit.*, p.4.

⁴³ Groupe de recherche et d’information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2018, p.33.

⁴⁴ Mampaey & Stiennon, 2016, p.15.

⁴⁵ Camello, 2018.

subsaharienne, à la montée des groupes insurrectionnels. Hormis ce besoin pressant de sécurité, l'achat d'armes représente pour certains pays africains un tremplin d'accès au statut de puissance militaire. Il est d'ailleurs possible d'établir un lien entre importations d'armes et recherche de la puissance. Une étude réalisée en 2015 par le site américain *Global Fire* propose un classement des dix premières puissances militaires africaines, à savoir : l'Égypte, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Angola, l'Éthiopie, le Maroc, le Soudan, la Libye et la République démocratique du Congo.⁴⁶ Ces pays sont également les plus grands importateurs d'armes du continent. En 2015, l'Égypte fait partie du top 5 des plus grands importateurs d'armes dans le monde.⁴⁷ Au cours de la période 2013-2017, l'Algérie, avec un volume d'importation d'armes de 52% du total du continent, est le plus grand importateur. Elle est suivie du Maroc (12%) et du Nigéria (5,1%).⁴⁸

Les pays africains auraient-ils fait le choix de se mettre volontairement sous l'influence des pays producteurs ? Cela semble être le cas, puisque leurs politiques de défense dépendent en grande partie des importations d'armes. En même temps que celles-ci leur permettent de remplir leurs missions de défense, elles les confinent dans une vulnérabilité stratégique qui réduit leur capacité d'audience et de négociation. En fonction de la variation du climat diplomatique, leurs sources d'approvisionnement peuvent, à tout moment, se révéler incertaines.

Une voie de libération du cercle vicieux de la fragilité

Pour échapper à l'emprise des grands exportateurs, certains pays en développement ont commencé à produire leurs propres armes. La création de l'industrie de défense turque obéit à cet objectif.⁴⁹ L'expérience turque peut servir de modèle aux pays africains. En effet, la création des usines de défense, outre l'avantage qu'elle garantit d'un approvisionnement autonome en armes, permet d'échapper au chantage des grandes puissances.

L'expérience des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient montre que le commerce de l'armement prospère lorsqu'il y a convergence d'intérêt entre les parties prenantes. Dans le cas contraire, on peut assister à des blocages. Une telle situation pourrait avoir des conséquences graves sur la défense du pays importateur, surtout lorsque celui-ci fait face à des problèmes de sécurité récurrents. Le cas du Nigéria est à ce titre illustratif. Confronté, depuis quelques années, aux agissements de la secte terroriste Boko Haram, ce pays n'a pas pu obtenir des États-Unis et de leur allié Israël la livraison d'armes

⁴⁶ Cf. <https://www.globalfirepower.com/countries-listing-africa.asp>, consulté le 28 novembre 2019.

⁴⁷ Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), 2018, p.8.

⁴⁸ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2018, p.33.

⁴⁹ En 1964, en pleine période de Guerre froide, les États-Unis décident de ne pas soutenir la Turquie si elle annexe Chypre. Cette décision la prive de liberté d'action, sous peine de ne pas obtenir l'appui militaire américain en cas de menace grave sur sa sécurité. Plutôt que de se soumettre aux orientations politiques de son allié principal, la Turquie fait l'option de long terme d'une politique de défense autonome. Le 7 novembre 1985, une loi est adoptée en vue de "*développer une industrie de défense moderne et de permettre la modernisation des forces armées turques*". Quelques décennies plus tard, la Turquie a pu se doter d'une véritable base industrielle et technologique de défense. En 2012, 60% du matériel de défense turc ont été produits localement. Cf. Lefeez, *op.cit.*, p.1.

souhaitée. Le motif avancé est le non-respect des droits de l'Homme dans la lutte anti-terroriste.⁵⁰ Le dilemme ici repose sur les difficultés de l'État à user de la violence légitime contre des groupes asymétriques qui font fi des considérations morales et éthiques. Face à de telles difficultés, toute appréciation sur les moyens utilisés par les États pour combattre ces menaces sécuritaires pourrait s'avérer partielle.

Le cas du Nigéria est loin d'être isolé. Plusieurs pays africains ont déjà eu à faire face aux mêmes réalités. Dès lors, la nécessité pour ces pays de développer une stratégie autonome d'acquisition du matériel de défense se révèle urgente, non seulement pour réduire leur dépendance vis-à-vis des grandes puissances industrielles, mais aussi pour échapper à des chantages politiques durant les moments critiques où la sécurité nationale est menacée.

Par ailleurs, aucun État dans le monde ne donne jamais toutes les informations sur le volume, la qualité ainsi que la nature de son dispositif militaire. Quand bien même ces données hautement stratégiques⁵¹ sont rendues publiques, elles ne sont pas toujours exactes. Le flou qui les entoure permet à l'État de voiler ses faiblesses et, face à une agression externe, de surprendre l'adversaire.⁵² En revanche, à partir du moment où leurs dispositifs de défense sont connus, ils deviennent des cibles faciles. Par conséquent, dans l'hypothèse d'une divergence d'intérêts entre eux et leurs fournisseurs, ils peuvent être déstabilisés à tout moment par ces derniers. À cet égard, la chute de l'ex-dirigeant libyen Mouammar Kadhafi laisse interrogatif. N'en déplaise aux défenseurs de la morale politique, l'armement reste un outil nécessaire à l'autonomie de la politique de défense de tout État. En politique internationale, elle peut aussi, dans certaines circonstances, renforcer le poids d'un État sur la scène mondiale.

Le renforcement de la capacité d'audience

L'accès des pays africains aux technologies militaires pourra renforcer leur capacité à se faire entendre sur la scène mondiale. L'armement, s'il ne constitue pas le seul élément déterminant d'une affirmation de la puissance, représente tout de même son instrument majeur. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de l'armement, encore moins de militer en faveur d'une course effrénée aux armements, mais de constater, en s'appuyant sur l'histoire des relations internationales, que la production d'armes a une valeur stratégique indéniable. Il est difficilement imaginable que les pays africains choisissent volontairement de se priver d'un tel atout de souveraineté.

L'éventuel engagement de ces pays dans cette voie ne contredit pas l'éthique des relations internationales, puisque depuis des décennies ils participent aux initiatives

⁵⁰ Cet argument soulève un double débat : celui des limites du recours légitime de l'État à la violence sur son territoire ainsi que celui relatif à la capacité d'instance pour apprécier le cadre légal d'exercice de la violence légitime. Au-delà de ces questions controversées, il faudrait encore prendre en considération le fameux dilemme auquel les États sont confrontés dans la lutte contre le terrorisme : vaut-il mieux "*employer la force qu'avoir à la craindre* ?" (Machiavel, cité par Robert Schmelck & Georges Picca, *L'État face au terrorisme*, p.64).

⁵¹ Cursoux-Bruyère, 2015, pp.379-381.

⁵² Huyghe, 2008, pp.89-95.

multilatérales visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ils ont, pour la plupart, signé les conventions qui interdisent la fabrication des armes de destruction massive ainsi que le recours systématique à la force dans les relations internationales.⁵³ Il est donc envisageable que ces pays s'orientent dans l'avenir vers la production d'armes dans le but de rendre leur dispositif de défense plus autonome vis-à-vis de l'extérieur. À cela s'ajoute que le secteur de l'industrie de défense peut avoir un impact positif dans le secteur civil. On sait que les connaissances acquises dans la recherche-développement militaire ont permis à nombre d'autres pays de développer en leur sein des secteurs à forte portée économique.

Une véritable ouverture des pays africains à ces technologies pourra contribuer à raffermir l'image de l'Afrique et la faire accéder à une respectabilité internationale. Ce qui pourrait se révéler bénéfique pour l'ensemble de la planète. L'amélioration de leur image pourrait par exemple influencer le débat sur les armes nucléaires. Si l'article 6 du Traité de Non-Prolifération recommande aux puissances nucléaires *“de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires”*, pour l'instant aucune puissance ne s'est engagée dans cette voie. Les institutions internationales se révèlent ainsi impuissantes du fait d'une absence de mécanismes contraignants pouvant obliger ces puissances à arrêter la production des armes nucléaires. Dans ce débat hautement stratégique, l'Afrique reste marginalisée. Comme souligne Swart Sarah : *“Si les États africains ont longtemps répondu à l'appel pour un monde sans armes nucléaires et s'ils ont participé activement aux discussions lors de multiples fora internationaux, le pouvoir de la parole de l'Afrique pour influencer et faire avancer ce débat est limité”*.⁵⁴

Or, l'Afrique a la possibilité d'influer considérablement sur ce débat : elle détient à elle seule 21% des réserves mondiales d'uranium.⁵⁵ Comment peut-on imaginer que l'Afrique qui dispose de réserves importantes de la matière qui sert à fabriquer les armes nucléaires ne puisse pas avoir son mot à dire ? Forte de ce potentiel, elle pourrait imposer une politique restrictive d'exportation de l'uranium en la soumettant à la condition que celle-ci soit utilisée uniquement à des fins civiles. Elle pourrait, par la même occasion, transformer l'uranium sur le sol africain, ce qui constituerait une étape importante vers son industrialisation, tout en contribuant à la non-prolifération nucléaire.

Un facteur de développement technologique

Il est largement reconnu que les industries de défense sont de grosses consommatrices d'énergie. Elles exigent aussi la mise en place de structures de recherche-développement, dont on sait depuis longtemps qu'elles permettent la montée en puissance rapide de divers domaines d'activité industrielle. Ainsi, pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'activité intense des industries d'armement a permis de réaliser des *“progrès spectaculaires qui ne*

⁵³ Swart, *op.cit.*, pp.156-158.

⁵⁴ Swart, *op.cit.*, p.156.

⁵⁵ Les principaux pays producteurs en sont le Niger, l'Afrique du Sud, la Namibie, la Tanzanie et le Botswana. Cf. OCDE/ AIEA, 2014.

seraient jamais réalisés à ce rythme en temps de paix".⁵⁶ Il a été observé des avancées techniques dans les domaines tels que l'aviation, l'électronique et la chirurgie.⁵⁷ Dans cette optique, l'industrie de défense cesse d'être perçue comme un obstacle à la croissance économique, mais comme un facteur de développement. L'expérience des BRICS montre comment les industries de défense ont permis aux secteurs industriels non militaires de prospérer. Au Brésil, elles sont un moyen d'accéder aux technologies de pointe, de s'autonomiser et de renforcer la compétitivité de l'économie nationale. En Russie, les ventes d'armes sur le marché international ont permis à l'industrie "*de connaître un taux de croissance non négligeable en la matière, bien que toujours au-dessous des niveaux de 1991*". L'Inde, qui parvient déjà à produire 30% de ses équipements militaires, envisage de tirer de meilleurs avantages de son industrie de défense par la mise en place d'un véritable partenariat client-fournisseur ouvrant la voie aux transferts de technologie. L'industrie de défense de la Chine a connu, ces dernières années des avancées notables dans les domaines de compétence duale, notamment en matière de satellites utilisés à des fins militaires et civiles. Enfin, pour l'Afrique du Sud, la redynamisation des activités de son industrie de défense est perçue comme une stratégie de développement.⁵⁸ Une telle stratégie apparaît donc comme un choix politique judicieux.

Le sujet, il est vrai, suscite la controverse chez les économistes, dont certains pensent que l'effet de levier de l'industrie de défense sur le développement est au mieux faible et que l'interaction entre les secteurs civils et militaires n'est pas automatique. Dans cette vue des choses, la production d'armes apparaît économiquement improductive.⁵⁹ Ces arguments ne sauraient être absolus.

Si dans certains pays, en effet, il a été constaté que l'industrialisation par la défense s'est révélée infructueuse, dans d'autres pays elle a été un véritable catalyseur du développement technologique. La Turquie constitue sans doute à ce titre l'exemple le plus probant. En l'espace de trois décennies, ce pays a pu se doter d'une véritable base industrielle et technologique de défense qui suscite le respect des grandes puissances, notamment dans les domaines naval, électronique et aéronautique, où le savoir-faire turc est désormais recherché. En 2016, deux entreprises turques figurent dans le classement des cent premières entreprises de production d'armes et de services militaires dans le monde.⁶⁰ On ne peut s'empêcher de rapprocher ces réussites des taux de croissance "asiatiques" qu'a connus, grâce à cela en partie, l'économie turque depuis la fin des années 1980 (même s'ils parfoi s'étaient en dents de scie), et qui en font désormais l'une des vingt plus importantes au monde.

⁵⁶ Beaufre, 1966, *op.cit.*, p.743.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Rouppert, pp.6-9.

⁵⁹ Bellais, 2001.

⁶⁰ La première (ASELSAN) occupe le 67^e rang mondial, la seconde (Turkish Aerospace), figure au 76^e rang. Cf. Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), *op.cit.*, p.22. Les entreprises turques participent désormais au développement des systèmes du secteur aéronautique dans plusieurs pays : voir Lefeez, 2017, *op.cit.*, pp.9-11.

L'expérience de la Turquie peut servir de modèle aux pays en développement qui souhaitent développer les technologies liées à la fabrication des armes et des équipements militaires. Toutefois, l'avertissement des économistes précités ne doit pas être pris à la légère : d'autres expériences nationales ont été moins couronnées de réussite. Tout semble dépendre de la capacité de chaque pays à mobiliser les ressources nécessaires, les institutions les mieux adaptées, et les capacités managériales requises.

Conclusion

Malgré la prise en compte croissante des considérations morales et écologiques sur la scène internationale, les industries d'armement demeurent un enjeu géopolitique et géostratégique majeur. Dans un contexte où la sécurité reste incertaine, les États ont tendance à renforcer leur dispositif militaro-sécuritaire. Ainsi peut-on s'expliquer que les ventes d'armes dans le monde aient connu en 2015-2019 une augmentation de 5,5% en volume et de 4,6% en valeur par rapport à la période 2010-2014, et que ces taux soient, selon le SIPRI, en hausse constante depuis 2003. Certains États s'engagent dans la production des armes pour se garantir un approvisionnement autonome et se doter d'atouts stratégiques dans le commerce international des armes. D'autres, encore dépendants des pays producteurs pour satisfaire leurs besoins de défense tentent soit de fidéliser ou diversifier des couloirs d'importations, soit de réduire leur dépendance vis-à-vis de ces pays en essayant de promouvoir la production locale. Dans ces transactions internationales d'armes, l'Afrique joue un rôle marginal. La plupart des pays du continent sont des importateurs. En dehors de l'Afrique du Sud, quelques pays tentent tant bien que mal de produire localement les armes. Ces tentatives dénotent sans doute la volonté de ces États de sortir de cette situation. Mais ces pays sont handicapés par une insuffisance de ressources, notamment aux plans technique, et industriel.

Cependant, une telle réalité ne saurait conduire au fatalisme. Il n'est pas exclu pour le long terme que les États africains, à l'instar de l'Afrique du Sud (et, en dehors du continent, du Brésil ou de la Turquie) puissent développer de véritables industries de défense. Les enjeux en cause sont trop puissants pour que nombre d'entre eux puissent sereinement envisager de s'exclure à jamais de ce domaine hautement stratégique. Les faiblesses structurelles qu'ils présentent actuellement ne sont pas insurmontables. À eux de s'organiser à tous les niveaux pour surmonter leurs handicaps.

Bibliographie

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE, *Guide pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone*, Paris, 2019.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, *Perspectives économiques de l'Afrique*, Abidjan, 2018.

BEAUFRE, André (général), "Dissuasion nucléaire et industrialisation", *Tiers-Monde*, tome 7, n°28, 1966, pp.741-750.

BELLAIS, Renaud, "Industrialisation et armement dans les pays en développement : une fin de l'histoire ?", *Mondes en développement*, Brest, ENSTA-Bretagne, 2014 (HAL 01044924).

- BOUVERET**, Patrice, “Rôle et influence des grands pays exportateurs d’armements : États-Unis et Russie”, *Les cahiers de l’Orient*, n°105, 2012, pp.25-33.
- CAMELLO**, Maria, “Exportations d’armes au Maghreb : quelle conformité avec la position commune ?”, *Les rapports du GRIP*, 2018/6 : www.grip.org/fr/node/2668.
- CARROUÉ**, Laurent, “Industries d’armements et territoires: la crise du ‘modèle de croissance militarisée’ aux U.S.A.”, *Annales de Géographie*, t. 103, n°578, 1994, pp.423-443.
- CHEAR**, 45^e session nationale, Rapport du comité I, *Armement et développement durable : comment concilier le besoin de supériorité technologique, tactique et stratégique de l’armée française avec le respect des contraintes du développement durable ?*, Paris, 2009.
- CURSOUX-BRUYÈRE**, Sandrine, “L’armée française et le secret : contribution à l’étude d’un régime juridique dérogatoire”, *Les Cahiers de droit*, vol.56, n°3-4, 2015, pp.355-388 : <https://doi.org/10.7202/1034455ar>
- DE CHERISEY**, Erwan, “Quand l’Afrique fourbit ses armes”, *Jeune Afrique*, n°3048, 13 juin 2019.
- DUMAS**, Marie-Lucy, “Le poids militaire du Sud : le grand désordre”, *Cultures & Conflits*, n°2, printemps 1991 : <http://journals.openedition.org/conflits/88> (consulté le 29 novembre 2019).
- FONTANEL**, Jacques & Alexandre **KARLIK**, “L’industrie d’armement de la Russie : effondrement ou renouveau ?”, *Innovations*, vol.1, n°21, 2005, pp.81-108.
- GILL**, Louis, “La guerre en Afghanistan et en Irak : ‘lutte contre le terrorisme’ ou imposition de la superpuissance militaire des États-Unis ?”, *Bulletin d’histoire politique*, vol.13, n°3, 2005, pp.219-236 : <https://doi.org/10.7202/1055073ar>.
- GROUPE DE RECHERCHE ET D’INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (GRIP)**, *Dépenses militaires, production et transferts d’armes*, *Les rapports du GRIP*, 2018/3.
- HUMBLLOT**, Guillaume, “La puissance militaire soviétique vue par les attachés militaires français à Moscou (1945-1953)”, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°218, 2005/2, pp.101-114.
- HUYGHE**, François-Bernard, *Maître du faire croire : de la propagande à l’influence*, Paris, Vuibert, 2008.
- KLEIN**, Jean, “Commerce des armes et politique : le cas français”, *Politique étrangère*, n°6, 1976, pp.563-586.
- LEFEEZ**, Sophie, *L’industrie de défense turque : Un modèle de développement basé sur une volonté d’autonomie stratégique*, Paris, IRIS, avril 2017. Disponible en ligne à l’adresse : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2017/05/Prog-DefSec-Analyse-SLefeez-avril-2017.pdf>.
- LEMERCIER**, Claire, “L’Europe de l’armement ? Cinquante ans d’histoire”, *Entreprises & histoire*, vol.2, n°33, 2003, pp.101-105.
- MAMPAEY**, Luc & Christophe **STIERNON**, *Dépenses militaires, production et transferts d’armes*, *Les rapports du GRIP*, 2016/8 : <http://www.grip.org/fr/node/1715>.
- MASSON**, Hélène, “Défense et armement : des leaders industriels mondiaux sous contraintes”, *Géoeconomie*, n°57, Printemps 2011, pp.25-35.
- OCDE/ AIEA**, *Uranium 2014 : Resources, Production and Demand*, Rapport établi conjointement par l’Agence de l’OCDE pour l’Énergie Nucléaire et l’Agence Internationale de l’Énergie Atomique, OCDE/ NEA Report n°7209, 2014 : <https://www.oecd-neo.org/ndd/pubs/2014/7209-uranium-2014.pdf>.
- ÖZELÇI**, Haluk, “Le modèle turc”, *Revue d’économie financière*, 1994, pp.411-422.
- PESTRE**, Dominique (ss.dir.), *Deux siècles d’histoire de l’armement en France. De Gribeauval à la force de frappe*, Paris, CNRS Éditions, 2005.
- POITEVIN**, Cédric, “Transferts d’armes en Afrique subsaharienne : Au-delà des idées reçues”, *Note d’Analyse du GRIP*, 29 mars 2016.
- ROCHE**, Jean-Jacques, *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 4^e édition, 2001.

ROUPPERT, Bérangère, “La hausse des dépenses militaires des BRICS : Menace pour la sécurité ou aubaine pour l’industrie européenne de l’armement ?”, *Note d’Analyse du GRIP*, 22 juin 2012.

SENIORA, Jihan, “Exportations européennes d’armes vers l’Afrique du nord et le Moyen-Orient : l’Union Européenne dominée par ses intérêts économiques ?”, *Les Cahiers de l’Orient*, n°105, 2012/1, pp.65- 88.

STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESESEARCH INSTITUTE (SIPRI), *Armaments, Disarmament and International Security*, Yearbook 2018. Résumé en français, in *Les rapports du GRIP*, 2018/4.

SWART, Sarah, “Une contribution africaine au débat sur les armes nucléaires”, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol.97, sélection française, 2015/ 3, pp.155-177.

UNION AFRICAINE, *Cadre de politique migratoire pour l’Afrique révisé et plan d’action (2018-2030)*, Commission de l’Union africaine, Département des Affaires sociales, Addis Abeba, Mai 2018.

ZARTMAN, William, “Les transferts d’armements en Afrique”, *Études internationales*, vol.8, n°3, 1977, pp.478-486 : <https://doi.org/10.7202/700800ar>.